



## Vente voiture particulier vice caché

Par **Flood77130**, le **09/04/2025** à **15:34**

Bonjour,

J'ai vendu un véhicule de 2008, 170 000 km, en novembre 2024 avec contrôle technique vierge et factures d'entretien remis le jour de la vente.

4 mois et demi après, la boîte de vitesse de cette voiture a lâché et l'acheteur souhaite faire appel à un expert pour vice caché. Or, la boîte de vitesse était nickel à la vente, pas de dysfonctionnement à noter, le vendeur l'a même essayé...

Pensez-vous que je peux craindre quelque chose de mon côté ?

Merci pour votre aide.

Par **Prana67**, le **09/04/2025** à **17:54**

Bonjour,

L'acheteur devra démontrer que le soucis existait déjà au moment de l'achat. Sans connaître la panne exacte on ne peut pas vous en dire plus mais une boîte peut "lacher" d'un jour à l'autre sans prévenir.

S'il veut faire expertiser le véhicule sachez que vous pouvez demander une contre expertise à vos frais en pendant tout le temps de la procédure le véhicule devra rester en l'état.

Par **Louxor\_91**, le **09/04/2025** à **18:25**

Bonjour,

si l'expert estime que la boîte de vitesses avait déjà une faiblesse au moment de la vente; oui vous risquez le vice caché !? Mais comme on n'est pas dans la BV... impossible à dire !